



Paris, le 5 mai 2023

RELEVÉ D'AVIS

Séance *ad hoc* du CNEN du 5 mai 2023

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) s'est réuni ce vendredi 5 mai 2023, en visio-conférence, sous la présidence d'Antoine HOME, vice-président du Conseil.

L'ordre du jour de la séance était composé d'un **projet de texte** ayant fait l'objet d'une présentation et d'un débat contradictoire en section I.

EXAMEN INDIVIDUEL DU PROJET DE TEXTE EN SECTION I

- **Projet de loi relatif à l'industrie verte** (urgence)

Ce projet de texte est présenté par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Le projet de loi vise un double objectif : accélérer les efforts entamés en faveur de la création d'emplois industriels et faire de l'industrie française un levier de réduction de notre empreinte carbone. Le projet de loi s'articule autour de trois exigences qui contribuent à renforcer l'attractivité du pays en matière de développement d'industries vertes : faciliter l'implantation et le développement de sites industriels, financer l'industrie verte, favoriser les entreprises vertueuses.

Le projet de décret a reçu un **avis défavorable partiel définitif** rendu à la majorité des membres :

- avis favorable sur les articles 1, 2, 2 *bis*, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 ;
- avis défavorable sur l'article 7.

La délibération est consultable sur le [site du CNEN](#).

Le vice-président,

Antoine HOME